

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 12 juin 2025 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Georges LÉVÈQUE (arrivé à 20h08), adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANCOIS, Mme Catherine MOUTEL, M. Jean-Marie MAHIEU, M. Antoine HAY et Mme Hélène MOREAU, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés :

M. Mickaël HAUSSIN a donné pouvoir à Mme Sandra LEMARCHAND,
Mme Céline MATHELIER a donné pouvoir à Mme Emmanuelle BEIGNON.

Était absent et excusé : M Sébastien KOSLOFF.

Était absent : M. Frédéric THOMASSE.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 11 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mmes LEMARCHAND et GASNIER-MENANTEAU.

N° 20250617 – 07 - OBJET : FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 4 ROUTE D'AUNAY SUR ODON

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'un préavis a été donné au 01 septembre 2025 par le locataire actuel du logement communal situé « 4 route d'Aunay Sur Odon ».

Monsieur le Maire présente, pour information, les montants actuels des loyers des logements communaux de ce bâtiment.

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer de ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention »,

Décide :

- **de fixer** le montant mensuel du loyer à 480 €uros sans les charges ;
- **de demander** un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit 480 € ;
- **de donner** tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération : choix du nouveau locataire, signature du contrat de location, et de toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 30 juin 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.




Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU


